

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 20 décembre 2021

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021142

Présents : 26

Votants : 32

Objet : Partenariat entre la Ville de Dourdan et l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison 2021/2022 : convention d'objectifs et attribution d'une subvention

Le 20 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Benoît PANOT – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Murielle VIEYRA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Nassima SEMSARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal AUDOUIN

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Josépha BREBION :

La Ville de Dourdan s'est dotée d'un projet de service public visant à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre en programmant des artistes professionnels, mais également des artistes amateurs, notamment des associations de théâtre dourdannaïses, et en mettant à disposition de celles-ci des locaux de répétitions et de spectacles avec les moyens techniques afférents afin de soutenir leurs projets artistiques.

L'association «Rien Que Du Beau Monde» (RQDBM) a la volonté de participer à l'animation du centre culturel et de la Ville de Dourdan par des actions de création et de diffusion de spectacles. Cette association travaille avec la Ville depuis de nombreuses années.

Ville de Dourdan souhaite mettre en place un partenariat avec l'association RQDBM pour la représentation de spectacles de théâtre.

Il est ainsi nécessaire de passer avec l'association RQDBM une convention d'objectifs afin de préciser la nature et les modalités du partenariat, ainsi que les conditions de l'attribution d'une subvention pour la saison 2021/2022. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le dossier de demande de subvention présenté en mairie par l'association RQDBM,

Vu l'avis de la commission « Vie citoyenne » du 1^{er} décembre 2021,

Considérant la volonté de la commune de Dourdan de développer son offre culturelle et de proposer à tous une offre variée de spectacles,

Considérant le souhait de l'association RQDBM de participer à l'animation de la Ville de Dourdan par la création et la diffusion de spectacles,

Considérant qu'il est nécessaire de passer avec l'association RQDBM une convention d'objectifs afin de préciser la nature et les modalités du partenariat pour la saison 2021/2022, dont le projet est joint en annexe,

Considérant que doivent être fixées, dans cette convention d'objectifs, les conditions d'attribution d'une subvention à l'association RQDBM pour la saison 2021/2022,

Considérant qu'au regard de son activité sur le territoire de la commune, une subvention maximale de 4 000 € TTC (quatre mille euros) doit être attribuée à l'association RQDBM sur l'exercice 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** le projet de convention mettant en place un partenariat avec l'association «Rien Que Du Beau Monde» pour la saison culturelle 2021/2022 programmée sur la commune de Dourdan,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention d'objectifs définissant la nature et les modalités du partenariat avec l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison 2021/2022,
- **d'attribuer** une subvention d'un montant maximal de 4 000 € TTC (quatre mille euros TTC) au vu du bilan de la saison 2021/2022,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **3 JAN. 2022**
- Transmis au représentant de l'État

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

